



Droit d'installer une chatiere

Par **Balvenie**, le **18/03/2016** à **20:23**

Bonjour,

Je suis copropriétaire, ai-je le droit d'installer une chatière dans la porte-fenêtre donnant sur mon balcon, au 3eme étage, côté jardin ?

Elle ne sera pas visible depuis le jardin, donc pas d'impact sur l'harmonie de la façade.

Merci.